



## Règlement du concours international de Guppys par trios à Trôo (41800) – France organisé par l'association EGS les 5 et 6 mai 2023

**Adresse :** Place Sainte Catherine – 41800 Trôo

- 1) Tout éleveur ou groupe d'éleveurs est admis à participer, ce qui implique l'acceptation sans condition de ce présent règlement :
- 2) L'inscription préalable des poissons est obligatoire. Les poissons non-inscrits ne pourront pas participer aux concours. **Les participants indiqueront le nombre de garnitures présentées pour chaque concours avant le 22 avril 2023 à minuit.** L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de garnitures par éleveur ou groupe d'éleveurs si nécessaire.
  - **Inscription par mail :** [egs@dennnis94.fr](mailto:egs@dennnis94.fr)
- 3) Le jugement :
  - Seront jugées les garnitures de 3 mâles assortis en taille et en couleur. Une femelle assortie doit être jointe obligatoirement (sous peine de disqualification), elle sera présentée dans le bac avec les mâles mais ne sera pas jugée (règle IHS).
- 4) Le jugement sera fait conformément aux règles IHS 2020. Les garnitures seront divisées dans différents groupes selon les règles et standards IHS.
- 5) L'installation est composée d'aquariums de 12 litres :
  - eau : pH 7,8 ; GH 8 ; KH 15,
  - fond noir / tubes fluorescents.
- 6) Une récompense sera remise à la meilleure garniture de chaque standard.
- 7) Les prix « meilleurs poissons du concours » seront remis aux trios classés premiers dans chaque concours.
- 8) **Les poissons devront arriver impérativement avant 18h00 le jeudi 4 mai 2023** et voyageront aux risques et périls de leurs propriétaires.
  - **Adresse de livraison :**  
EGS – Chez Monsieur Franck Dominguez  
1, rue Sainte Catherine / 41800 Trôo  
Téléphone : +33 6 89 89 67 15
- 9) Les poissons présentés seront abandonnés au profit de l'E.G.S. dès leur enregistrement. Tout éleveur désireux de reprendre ses poissons versera 10 € par garniture lors de l'inscription, et ne pourra les reprendre personnellement qu'à la fin de l'exposition.
- 10) Les poissons présentés seront vendus au profit de l'Association E.G.S. organisatrice du concours, le dimanche 6 mai 2023.
- 11) **Les décisions des juges seront sans appel.**